



KPMG S.A.
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia Bâtiment 5
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex



Mazars
Le Ouessant
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes

Lumibird S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022
Lumibird S.A.
2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion

Référence : VB/JRI/CLRM 188



Lumibird S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
6 avril 2023

mazars

Lumibird S.A.

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion
Capital social : € 22 466 882

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de Lumibird S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lumibird S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés incluent les services fournis à la demande de l'entité ou des entités contrôlées (prestations entrant dans le cadre de diligences rendues lors de l'acquisition d'entités, mission d'organisme tiers indépendant relative à la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

(notes 6.1.8 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

La valeur des goodwill comptabilisés à l'actif, s'élève à 69,9 millions d'euros. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables. Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs selon les modalités décrites dans la note 6.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Les tests de dépréciation sont réalisés par la direction sur la base du plan d'affaires à 5 ans et d'une valeur terminale. Les flux futurs de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,15% et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue un point clé de l'audit, compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction sur les hypothèses de croissance de l'activité, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation à ces hypothèses.

Travaux d'audit réalisés

Pour l'ensemble goodwill, nous avons apprécié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chacun des groupes d'UGT auxquels les goodwill appartiennent et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les groupes d'UGT et la cohérence des prévisions avec les réalisations ;
- la cohérence et le caractère raisonnable du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation retenus pour les flux projetés avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Comptabilisation des développements activés*(notes 6.1.8 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)***Description du risque**

Un montant net de 32,0 millions d'euros est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des développements activés.

Comme indiqué dans la note 6.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les développements sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- le Groupe peut démontrer qu'il en retirera des avantages économiques futurs ;
- le coût de ces développements peut être évalué de manière fiable.

Les développements inscrits en immobilisations corporelles sont ensuite amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

L'estimation de la valeur comptable brute requiert l'exercice du jugement de la direction pour déterminer à partir de quand la comptabilisation à l'actif des développements est appropriée et à quel moment les critères sont remplis (notamment sur les aspects techniques et les hypothèses utilisées pour démontrer les avantages économiques futurs) et la détermination de leur durée d'utilité.

Compte tenu de la valeur importante des développements comptabilisés au bilan consolidé, de la complexité technique et de la sensibilité aux variations des hypothèses sur lesquelles se fonde la direction pour décider de leur inscription au bilan et de leur durée d'utilité qui définit la durée d'amortissement, nous avons considéré la comptabilisation des immobilisations incorporelles issues de développements comme un point clé de notre audit.

Travaux d'audit réalisés

Nos travaux ont notamment consisté à :

- s'assurer que les projets de développement dont les frais ont été capitalisés à l'actif du bilan répondent bien aux critères de la norme applicable permettant leur activation et que les coûts relatifs à ces projets sont correctement appréhendés ;
- corroborer les avantages économiques futurs attendus avec les carnets de commandes en cours ou prévus à court terme ;
- apprécier le caractère raisonnable des durées d'utilité estimées pour les développements comptabilisés comme immobilisations incorporelles par la direction.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 6.1.8 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lumibird S.A par les Assemblées générales du 17 mai 2018 pour le cabinet KPMG et du 4 mai 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rennes, le 6 avril 2023

Rennes, le 6 avril 2023

KPMG S.A.

Mazars

Vincent Broyé
AssociéLudovic Sevestre
Associé

COMPTES CONSOLIDES DE LUMIBIRD AU 31 DECEMBRE 2022

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE EN K€

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2022
Goodwill	<u>6.3.1</u>	70 263	69 941
Immobilisations incorporelles	<u>6.3.1</u>	47 321	53 414
Immobilisations corporelles	<u>6.3.2</u>	28 166	39 687
Autres actifs financiers non courants	<u>6.3.3.2</u>	10 356	10 956
Créance d'impôt non courante	<u>6.3.4.1</u>	7 617	8 477
Autres actifs non financiers non courants	<u>6.3.4.1</u>	-	-
Impôts différés - actif	<u>6.3.8</u>	1 028	2 442
Total actifs non courants		164 751	184 917
Stocks	<u>6.3.5</u>	45 848	65 403
Autres actifs financiers courants	<u>6.3.3.2</u>	30 778	47 904
Créance d'impôt courante	<u>6.3.4.1</u>	189	354
Autres actifs non financiers courants	<u>6.3.4.1</u>	8 929	11 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>6.3.3.3</u>	97 128	61 677
Total actifs courants		182 872	187 127
TOTAL ACTIF		347 622	372 044

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2022
Capital	<u>6.3.6</u>	22 467	22 467
Réserves consolidées	<u>4</u>	143 544	158 550
Ecart de conversion	<u>4</u>	1 458	1 068
Résultat net (Part du groupe)	<u>2</u>	13 858	11 353
Capitaux propres (PdG)		181 327	193 438
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Dettes financières non courantes	<u>6.3.3.4.1</u>	97 860	48 618
Avantages du personnel	<u>6.3.7</u>	3 113	2 666
Provisions non courantes	<u>6.3.7</u>	34	34
Autres passifs financiers non courants	<u>6.3.3.4.2</u>	1 071	-
Autres passifs non financiers non courants	<u>6.3.4.2</u>	5 409	4 866
Impôts différés - passif	<u>6.3.8</u>	869	2 576
Total passifs non courants		108 356	58 760
Dettes financières courantes	<u>6.3.3.4.1</u>	14 172	65 562
Provisions courantes	<u>6.3.7</u>	1 258	1 573
Impôt exigible	<u>6.3.4.2</u>	883	859
Autres passifs financiers courants	<u>6.3.3.4.2</u>	19 093	29 272
Autres passifs non financiers courants	<u>6.3.4.2</u>	22 532	22 579
Total passifs courants		57 938	119 845
TOTAL PASSIF		347 622	372 044

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN K€

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2021	31/12/2022
Chiffre d'affaires	6.4.1	162 468	190 959
Autres produits des activités ordinaires	6.4.1	3 918	3 335
Achats consommés		(59 190)	(73 038)
Charges de personnel	6.4.4	(53 594)	(63 758)
Charges externes		(19 157)	(24 498)
Impôts et taxes		(1 802)	(1 662)
Excédent brut d'exploitation		32 643	31 337
Amortissements & dépréciations	6.4.5	(12 033)	(14 305)
Provisions & dépréciations	6.4.5	(1 709)	(1 590)
Autres produits et charges opérat. Courants	6.4.5	876	931
Résultat opérationnel courant		19 777	16 373
Résultat sur cessions d'actifs		(10)	3 894
Frais d'acquisition des regroupements d'entreprises		(527)	(2 969)
Autres produits et charges opérationnels non courants		(110)	(37)
Dépréciations des actifs		-	-
Résultat opérationnel	6.4.6	19 130	17 261
Produits de trésor. et d'équivalents de trésorerie	6.4.7	(5)	126
Coût de l'endettement financier brut	6.4.7	(2 261)	(3 344)
Coût de l'endettement financier net		(2 266)	(3 218)
Autres produits et charges financiers	6.4.7	739	393
Résultat financier		(1 527)	(2 825)
Impôts sur les bénéfices	6.4.8	(3 745)	(3 084)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		13 858	11 353
Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Dont part des propriétaires de la société mère		13 858	11 353
Résultat par action		0,62	0,51
Résultat net dilué par action	6.1.22	0,62	0,51

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN K€

	31/12/2021	31/12/2022
Résultat net de la période	13 858	11 353
Eléments qui ne seront pas retraités en résultat postérieurement (A)	-	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers par les OCI	-	-
Ecart actuariels	(264)	704
Effet impôt	71	(174)
Sous-total (A)	(193)	530
Eléments qui seront retraités en résultat postérieurement (B)	-	-
Ecart de conversion	1 981	(390)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	12	233
Effet impôt	(3)	(58)
Sous-total (B)	1 989	(216)
Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 796	314
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	15 654	11 667
Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Dont part des propriétaires de la Société mère	15 654	11 667

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS EN K€

	Capital	Primes liées au capital	Auto-contrôle	Réserves	Réserves de conversion groupe	Autres réserves groupe (Ecart actuariels)	Autres réserves de juste valeur	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
31/12/2020	22 467	86 103	(2 858)	60 121	(521)	(280)	(949)	164 084		164 084
Autres éléments du résultat global					1 981	(193)	8	1 796		1 796
Résultat de l'exercice				13 858	-	-	-	13 858		13 858
Résultat global	-	-	-	13 858	1 981	(193)	8	15 654	-	15 654
Actions gratuites				1 334	-	-	-	1 334		1 334
Actions propres			263	-	-			263		263
Augmentation de capital	0			-	-			0		0
Autres	0	(0)	0	(1)	(2)	(4)	-	(7)	-	(7)
31/12/2021	22 467	86 103	(2 595)	75 312	1 458	(477)	(940)	181 327		181 327
Autres éléments du résultat global					(390)	530	174	314		314
Résultat de l'exercice				11 353	-	-	-	11 353		11 353
Résultat global	-	-	-	11 353	(390)	530	174	11 667	-	11 667
Actions gratuites				1 323	-	-	-	1 323		1 323
Actions propres			(879)	0	-			(879)		(879)
Augmentation de capital	0			-	-			0		0
Autres	0	(0)	(129)	157	0	(29)	-	(0)	-	(0)
31/12/2022	22 467	86 103	(3 603)	88 144	1 068	24	(766)	193 438		193 438

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES EN K€

	2021	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	13 858	11 353
Amortissements, dépréciations et provisions	12 381	14 883
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	10	(3 894)
Coût de financement	2 261	3 344
Autres produits et charges calculés	1 324	1 323
Charge d'impôt	3 745	3 084
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	33 579	30 091
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(8 834)	(29 176)
Impôt payé / reçu	1 830	512
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES (I)	26 575	1 427
Investissements corporels et incorporels	(20 106)	(29 445)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 890	8 750
Décaissements sur investissements financiers	(8 325)	(745)
Encaissements sur investissements financiers	27	174
Trésorerie / acquisitions / cessions de filiales	(2 119)	(8 071)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS (II)	(28 633)	(29 338)
Émissions d'emprunts	38 287	15 210
Remboursements d'emprunts	(18 082)	(18 767)
Coût de l'endettement financier	(2 207)	(2 926)
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	0	-
Augmentations / réductions de capital	0	-
Variation des autres fonds propres	207	(1 407)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	18 205	(7 889)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)	640	173
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	16 787	(35 628)
Trésorerie : ouverture	79 138	95 925
Trésorerie : clôture	95 925	60 297

6. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

LUMIBIRD est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le droit français. Son siège est situé en France au 2 rue Paul Sabatier - 22300 LANNION. Les actions LUMIBIRD sont cotées sur Euronext Paris.

LUMIBIRD est une société fabriquant des lasers destinés aux applications scientifiques, industrielles et médicales.

6.1 Principes et méthodes comptables

6.1.1 *Base de préparation et de présentation des états financiers*

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Lumibird du 14 mars 2023. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Ils sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception éventuelle des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction financière d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En raison des incertitudes inhérentes à tous processus d'évaluations, ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales estimations réalisées par le Groupe concernent - à l'actif - la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles (Goodwill et frais de développement dont les montants sont indiqués en note 6.3.1.), ainsi qu'au passif, les provisions pour risques et charges courantes (dont les montants sont indiqués en note 6.3.7.).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS. Ce référentiel inclut les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou *Standing Interpretations Committee* (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou *International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) au 31 décembre 2022 et applicables à cette date.

Normes et interprétations nouvelles non obligatoires et ne pouvant pas être anticipées au 1er janvier 2022

Le Groupe a appliqué pour la première fois, à compter du 1^{er} janvier 2022, date de leur entrée en application, les normes suivantes, sans impact sur ses états financiers :

- Amendement IAS16 : produits générés avant l'utilisation prévue
- Amendement IFRS3 : mise à jour de la référence au cadre conceptuel
- Amendement IAS37 : Coûts à prendre en compte pour déterminer si le contrat est déficitaire
- Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) : processus annuel d'amélioration des normes

6.1.2 *Changement de méthodes comptables*

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé sur 2022.

6.1.3 *Opérations majeures et comparabilité*

Le Groupe a finalisé le 31 mai 2022 avec la société Suédoise Saab l'acquisition de l'activité Télémètres laser de défense. La nouvelle filiale, baptisée Lumibird Photonics Sweden et créée en 2021, est implantée à Göteborg (Suède) et représentait un chiffre d'affaires de plus de 10 M€ en 2021.

Le Groupe a acquis en date du 22 septembre 2022 la société Innoptics, concepteur et fabricant de composants et sous-systèmes optoélectroniques. Cette opération a été réalisée pour un prix d'acquisition de 300 k€ et a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 252 k€. Des paiements futurs par remise d'actions sont également prévus et soumis à des conditions de présence et de performance. Ils sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 2.

Ces 2 opérations n'étant pas majeures à l'échelle du Groupe, elles n'ont pas donné lieu à la réalisation de comptes proforma.

6.1.4 *Périmètre et méthode d'intégration*

Le périmètre de consolidation du Groupe Lumibird comprend, outre la Société mère consolidante Lumibird SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, dans certaines conditions, donner un droit de vote à Lumibird SA ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

6.1.5 *Regroupements d'entreprise*

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill.

6.1.6 *Opérations en monnaies étrangères*

La monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe Lumibird est l'euro.

6.1.6.1 Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de clôture.

- Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, dans la mesure où il n'y a pas de fluctuations significatives des cours ;
- Le tableau de flux de trésorerie est converti au taux moyen à l'exception de la trésorerie qui est convertie au taux de clôture ;

- Les différences de conversion entre les actifs et les passifs au cours de clôture et le compte de résultat au taux moyen sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les autres éléments du résultat global.

6.1.6.2 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel, hormis ceux relevant d'une nature financière et ceux relatifs à des flux sous-jacents enregistrés directement en capitaux propres.

6.1.7 *Couverture de taux*

Afin de gérer son exposition au risque de taux sur sa dette bancaire d'acquisition, le Groupe peut mettre en place des instruments financiers cotés sur des marchés organisés, de gré à gré, avec des contreparties de premier plan.

Au 31 décembre 2022, le Groupe utilise un CAP pour gérer son risque de taux lié au financement. Ils permettent de limiter le risque de variation à la hausse du taux de sa dette bancaire à taux variable.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur des instruments dérivés. Leur efficacité est prouvée s'il existe une relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture et que celles-ci se contrebalancent, en partie ou entièrement.

- Seule la partie efficace d'une relation de couverture est prise en compte pour la comptabilité de couverture, et est ainsi reconnue dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité est comptabilisée au compte de résultat, sur la ligne « coût de l'endettement financier brut ». La reconnaissance de la valeur temps des options est enregistrée en autres éléments du résultat global ;
- Les pertes et gains accumulés en capitaux propres liés aux instruments de couverture sont recyclés au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut », comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise.

6.1.8 *Immobilisations incorporelles*

6.1.8.1 Goodwill

Les goodwill représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition si des informations nouvelles sont obtenues à propos d'un élément qui existait à la date d'acquisition.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs ou passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure à la contrepartie transférée, la différence est immédiatement reconnue en résultat l'année de l'acquisition.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement consolidée ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

6.1.8.2 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement :

- Les frais de développement (incluant les brevets) qui sont immobilisés dès que sont démontrés :
 - ✓ L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
 - ✓ La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
 - ✓ Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ;
 - ✓ Les frais de recherche et de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les développements capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, généralement 5 ans.
- Les marques Quantel et Ellex, qui ne font pas l'objet d'un amortissement ;
- La valeur incorporelle des contrats défenses, amortis sur une durée de 9 ans ;
- Les logiciels acquis, amortis linéairement sur trois ans.
- Les droits d'utilisation des immobilisations louées, et reconnus en application d'IFRS16.

6.1.8.3 Pertes de valeur

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de test de perte de valeur dans certaines circonstances :

- Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur ;
- Pour les autres immobilisations, à chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine ;
- La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants, à savoir, pour le Groupe Lumibird :

- l'UGT « Médical » ;
- l'UGT « Photonique »

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital après impôts pour chacune des unités génératrices de trésorerie. En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part, et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Pour réaliser les tests de dépréciation à la clôture de l'exercice 2022, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 9,15% contre 10,02% l'année passée ;

- Taux de croissance à l'infini de 2% (reflétant les projections des analystes suivants la valeur), stable par rapport à 2021.

6.1.9 Immobilisations corporelles

Le Groupe Lumibird n'ayant pas vocation récurrente à céder ses actifs, la valeur résiduelle d'une immobilisation au terme de sa période d'amortissement est nulle (les immobilisations sont donc amorties sur la totalité de leur valeur). Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation de ses immobilisations corporelles (conservation du coût historique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations, diminué des amortissements et des dépréciations de valeur éventuelle).

6.1.9.1 Amortissements

Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

Nature	Durée	Méthode
Constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencements constructions	10 ans	Linéaire
Matériel industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements matériel industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

6.1.9.2 Pertes de valeur

cf. note 6.1.8.3.

6.1.10 Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique "autres passifs courants". Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne "autres produits des activités ordinaires".

Les éventuelles subventions d'exploitation couvrant des charges de la période sont constatées directement en revenus, sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

6.1.11 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

6.1.12 Instruments financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- Les actifs financiers : les titres de participation non consolidés, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.
- Les passifs financiers : les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les dettes fournisseurs et comptes associés et la juste valeur des instruments financiers dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». En application de cette norme, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). A titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés, sur options, en actifs financiers à la juste valeur par « autres éléments du résultat global », non recyclable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Créances : Les créances sont comptabilisées au coût amorti. Pour leur dépréciation, le Groupe applique la méthode simplifiée proposée par IFRS 9 et reconnaît pour ces créances les pertes attendues à maturité. Ces pertes attendues sont appréciées en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

6.1.13 Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

6.1.14 Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

6.1.15 Paiements fondés > sur actions au profit du personnel

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun plan en cours.

6.1.16 Actions gratuites

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- Chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées ; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'incessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de réestimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse ;
- La juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

6.1.17 Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée dans le chapitre "Gestion des risques et litiges – litiges et faits exceptionnels" des présentes annexes.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent :

- la couverture des garanties clients ;
- des risques et litiges divers ;
- les avantages au personnel.

6.1.17.1 Pertes à terminaison

Les coûts totaux des contrats et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimations afin de suivre le niveau des marges attendues. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison sera comptabilisée pour la totalité de la perte estimée.

6.1.17.2 Garanties

Les produits vendus par le Groupe bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant d'un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

6.1.17.3 Avantages au personnel

Les avantages au personnel concernent les engagements du Groupe – sur les filiales françaises - en matière d'indemnités de fin de carrière. Ils sont évalués conformément à la norme IAS 19 Révisée et intègrent les décisions de l'IFRIC de 2021. Le Groupe n'externalisant pas son engagement, ce dernier est constaté dans les comptes sous forme de provisions, calculé sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) intégrant notamment :

- les éléments statistiques de la table générationnelle TPF 2005 permettant de déterminer des probabilités de mortalité ;
- le taux de rotation moyen par tranche d'âge permettant de déterminer les probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite ;
- l'âge et l'ancienneté du personnel ;
- un coefficient d'évolution des rémunérations et un taux d'actualisation. Le taux retenu pour l'actualisation est de 3,680% en 2022 contre 0,660% en 2021 ;

Les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global, en application d'IAS 19.

6.1.18 *Produits de l'activité ordinaire*

Conformément aux dispositions de la norme IFRS15, le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre le Groupe et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagées à s'acquitter de leurs obligations respectives.

Contrats à obligations de performance multiples :

Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel.

Principal ou Agent :

Lorsque le Groupe fournit des approvisionnements spécifiques aux clients, qualifiés de prestations distinctes, il agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu :

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de performance en fournissant au client un bien ou un service promis.

- Pour les obligations de performance remplies progressivement (chiffre d'affaires en continu), le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des coûts encourus par comparaison avec les coûts globaux prévus au contrat ;
Par ailleurs, quand le groupe construit des actifs en série, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus, quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire des biens que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou que les dits actifs n'ont pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.
- Pour les obligations de performance remplies à une date donnée, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires au moment où il transfère le contrôle du bien ou du service au client.

6.1.19 Excédent Brut d'exploitation

Dans son compte de résultat consolidé, le Groupe Lumibird extériorise un solde intermédiaire de gestion – l'Excédent Brut d'Exploitation - non défini par les normes IFRS mais utile pour ses investisseurs.

L'excédent brut d'exploitation correspond à la valeur ajoutée du Groupe, majorée des subventions versées au résultat et déduction faites des impôts et taxes et versements assimilés ainsi que des charges de personnel. La valeur ajoutée comprend la production de l'exercice (vendue, stockée ou immobilisée) nette des achats consommés et des autres charges externes.

6.1.20 Impôts différés

Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs comptables consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de la clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

6.1.21 Information sectorielle

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité industrielle et scientifique. L'information sectorielle est présentée en note 6.4.2.

6.1.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, retraitées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions, soit, pour l'exercice 2022, 22 449 913 actions.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31 décembre 2022, il n'existait aucune action ordinaire potentielle dilutive.

6.1.23 *Eléments financiers au compte de résultat*

6.1.23.1 Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste “produits de trésorerie et équivalent de trésorerie” comprend principalement le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

6.1.23.2 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculées au taux d'intérêt effectif ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts, le cas échéant.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

6.1.23.3 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

6.2 Périmètre de consolidation

6.2.1 Société mère

Lumibird SA

Société anonyme au capital de 22 466 882 €

2 rue Paul Sabatier – 22300 Lannion

6.2.2 Filiales consolidées

SOCIETE	SIEGE	MODE DE CONSOLIDATION	DATE CLOTURE	% DETENU
Quantel Médical	Cournon d'Auvergne	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Quantel USA	Bozeman (USA)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Quantel Derma GmbH	Erlangen (Allemagne)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Lumibird GmbH	Cologne (Allemagne)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Veldys	Lannion	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Keopsys Industries	Lannion	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Sensup	Rennes	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Lumibird Inc	Bozeman (USA)	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Lumibird Japan	Tokyo (Japon)	Intégration globale à compter du 01/04/2017	31/12	100%
Quantel Médical Immo	Cournon d'Auvergne	Intégration globale à compter du 01/12/2017	31/12	100%
Quantel Médical Polska	Varsovie (Pologne)	Intégration globale à compter du 01/03/2018	31/12	100%
Lumibird China	Shanghai (Chine)	Intégration globale à compter du 01/07/2018	31/12	100%
Quantel Technologies	Les Ulis	Intégration globale à compter du 01/07/2018	31/12	100%
Eliase	Les Ulis	Intégration globale à compter du 01/07/2018	31/12	100%
Lumibird LTD	Ottawa (Canada)	Intégration globale à compter du 31/01/2019	31/12	100%
Optotek	Ljubljana (Slovénie)	Intégration globale à compter du 01/09/2019	31/12	100%
Halo Photonics	Worcester (Angleterre)	Intégration globale à compter du 31/12/2019	31/12	100%
Lumibird Medical	Cournon d'Auvergne	Intégration globale à compter du 23/12/2019	31/12	100%
Lumibird Medical Australia Pty Ltd	Sydney (Australie)	Intégration globale à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Adele Ellex SPV Pty Ltd	Mawson Lakes (Australie)	Intégration globale à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Ellex Japan Corporation	Tokyo (Japon)	Intégration globale à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Ellex Medical Pty Limited	Mawson Lakes (Australie)	Intégration globale à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Ellex Machine Shop Pty Ltd	Mawson Lakes (Australie)	Intégration globale à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Inc	Minneapolis (USA)	Intégration globale à compter du 30/06/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Nordics AB	Mölnlycke (Suède)	Intégration globale à compter du 31/07/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Nordics AS	Drammen (Norvège)	Intégration globale à compter du 31/07/2020	31/12	100%
Lumibird Medical Nordics OY	Borga (Finlande)	Intégration globale à compter du 31/07/2020	31/12	100%
Lumibird Transport	Lannion	Intégration globale à compter du 02/04/2021	31/12	100%
Lumibird Photonics Sweden AB	Mölnlycke (Suède)	Intégration globale à compter du 15/01/2021	31/12	100%
Lumibird Medical India	Mumbai (Inde)	Intégration globale à compter du 19/04/2022	31/12	100%

6.3 Informations relatives aux postes de bilan

6.3.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Goodwill	70 263			252	(574)	69 941
Total Goodwill	70 263	-	-	252	(574)	69 941
Frais de développement	74 809	10 506	(19 294)		779	66 799
Marque	5 393		-	-	(18)	5 375
Contrats défense	1 750					1 750
Autres immobilisations incorporelles	8 942	867	(13)	17	407	10 220
Total immobilisations incorporelles	90 894	11 373	(19 307)	17	1 168	84 144
Droit d'utilisation (IFRS16)	11 665	5 159	(3 669)	-	10	13 164
Total Droit d'utilisation	11 665	5 159	(3 669)	-	10	13 164
TOTAL VALEUR BRUTE IMMO INCORP	172 822	16 531	(22 976)	269	603	167 249

Amortissements et perte de valeur	31/12/2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Total Goodwill	-	-	-	-	-	-
Frais de développement	(46 404)	(6 940)	19 293	-	(763)	(34 814)
Marque	(0)	40	-	0	(0)	39
Contrats défense	(824)	(194)	-	-	-	(1 018)
Autres immobilisations incorporelles	(2 729)	(681)	13	(17)	7	(3 407)
Total immobilisations incorporelles	(49 956)	(7 775)	19 305	(17)	(757)	(39 200)
Droit d'utilisation (IFRS16)	(5 281)	(2 375)	3 316	0	(354)	(4 694)
Total Droit d'utilisation	(5 281)	(2 375)	3 316	0	(354)	(4 694)
TOTAL AMORT IMMO INCORP	(55 237)	(10 150)	22 621	(17)	(1 111)	(43 894)

Valeurs nettes	31/12/2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Goodwill	70 263	-	-	252	(574)	69 941
Total Goodwill	70 263	-	-	252	(574)	69 941
Frais de développement	28 405	3 566	(2)	-	15	31 985
Marque	5 393	40	-	0	(18)	5 414
Contrats défense	926	(194)	-	-	-	732
Autres immobilisations incorporelles	6 214	185	0	0	414	6 813
Total immobilisations incorporelles	40 938	3 597	(2)	0	411	44 944
Droit d'utilisation (IFRS16)	6 383	2 784	(354)	0	(344)	8 470
Total Droit d'utilisation	6 383	2 784	(354)	0	(344)	8 470
TOTAL VALEUR NETTE IMMO INCORP	117 585	6 381	(355)	252	(507)	123 355

Les autres mouvements correspondent principalement aux écarts de conversion sur les immobilisations détenues en devises.

6.3.1.1 Frais de développement

Les frais de développement correspondent aux frais de développement activés par le Groupe. Sur l'exercice 2022, les acquisitions de frais de développement comprennent ceux engagés dans l'exercice et activés, pour un montant net des subventions reçues sur ces projets de 10 506 K€.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022, le Groupe a procédé à une revue des frais de développement antérieurement activés et amortis à 100%. Et le Groupe a procédé à la mise au rebut des projets qui n'étaient plus utilisés pour une valeur brute de 19,3 millions d'euros.

6.3.1.2 Marque

Le poste « marques » comprend principalement la marque Quantel Médical (valorisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition du Groupe Quantel) pour 1,8 million d'euros et la marque Ellex (valorisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la branche Laser et Ultrason d'Ellex) pour 3,6 millions d'euros.

6.3.1.3 Goodwill

La variation du montant des Goodwill au bilan s'explique par :

- L'acquisition de la société Innoptics
- L'effet de change sur la valeur du goodwill créé lors des acquisitions d'Ellex et d'Halo-Photonics.

Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2022 (selon les modalités précisées dans la présente annexe, dans les principes et méthodes comptables – valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles) a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater. Les tests de sensibilité appliqués aux différentes UGT ont consisté à faire varier le taux d'actualisation et de croissance à l'infini par tranche de 1% et les flux de trésorerie par tranche de 10%. Une synthèse de la valeur des UGT et des tests réalisés est présentée ci-dessous :

(en K€)	Valeur utilité UGT	Valeur comptable UGT	Variation de la valeur d'utilité de l'UGT si :		
			Augmentation du taux d'actualisation de 1%	Diminution du taux de croissance à l'infini de – 1%	Diminution des flux de trésorerie de – 10%
UGT Photonique	258 433	132 105	(35 888)	(26 418)	(25 843)
UGT Médical	251 281	118 242	(34 729)	(25 613)	(25 128)

Il est, par ailleurs, précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

6.3.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Terrains	3 795	47	-		(14)	3 828
Constructions	9 602	5 565	(1 983)		(59)	13 124
Installations techniques, matériels et outillages	19 278	3 965	(1 151)	934	(611)	22 415
Autres immobilisations corporelles	14 112	1 398	(4 499)	8	348	11 368
Immobilisations en cours	499	9 337	0	230	(272)	9 793
TOTAL VALEUR BRUTE IMMO CORP	47 286	20 312	(7 633)	1 172	(608)	60 529

Amortissements et perte de valeur	31/12/2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(1 768)	(777)	731	-	355	(1 459)
Installations techniques, matériels et outillages	(13 102)	(2 148)	1 139	(671)	275	(14 508)
Autres immobilisations corporelles	(4 250)	(1 229)	865	(6)	(254)	(4 874)
Immobilisations en cours	(0)	0	0	(0)	(0)	0
TOTAL AMORT IMMO CORP	(19 121)	(4 154)	2 736	(678)	376	(20 841)

Valeurs nettes	31/12/2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Terrains	3 795	47	-	-	(14)	3 828
Constructions	7 834	4 788	(1 252)	-	296	11 665
Installations techniques, matériels et outillages	6 176	1 817	(13)	263	(336)	7 907
Autres immobilisations corporelles	9 862	169	(3 633)	2	94	6 494
Immobilisations en cours	499	9 337	0	230	(272)	9 793
TOTAL VALEUR NETTE IMMO CORP	28 166	16 157	(4 897)	494	(233)	39 687

6.3.3 Instruments financiers

	31/12/2021			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers à la JV par les OCI	7 500	-	7 500	7 500	-	7 500
Actifs financiers non courants divers	2 856		2 856	3 455		3 455
Actifs financiers courants divers		30 778	30 778		47 904	47 904
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	10 356	30 778	41 133	10 956	47 904	58 859
Trésorerie et équivalents de trésorerie		97 128	97 128		61 677	61 677
Dettes financières	97 860	14 172	112 032	48 618	65 562	114 180
Autres passifs financiers	1 071	19 093	20 164	-	29 272	29 272
PASSIFS FINANCIERS	98 931	33 266	132 196	48 618	94 835	143 453

6.3.3.1 Actifs financiers à la juste valeur par les OCI

Les actifs financiers à la juste valeur par les OCI concernent essentiellement au 31 décembre 2022 les titres non consolidés de la société Cilas, acquis par Lumibird le 23 juillet 2021 pour 7,5 millions d'euros et représentant 37% du capital de la société (le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur cette société). Ils sont valorisés à leur valeur recouvrable minimum attendue dans le cadre d'échanges en cours sur une possible cession.

	31/12/2021	Acquisitions	Sorties de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2022
Medsurge	-				-
Titres CILAS	7 500				7 500
Titres non consolidés	7 500			-	7 500

6.3.3.2 Actifs financiers divers

	31/12/2021			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dépôts et cautionnements	2 418	-	2 418	2 733	184	2 917
Prêts	417	-	417	462	-	462
Autres actifs financiers	21	-	21	261	-	261
Créances clients	-	30 486	30 486	-	46 623	46 623
Avances et acomptes versés sur commandes		291	291		1 097	1 097
Créances sur immobilisations	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS DIVERS	2 856	30 778	33 633	3 455	47 904	51 359

Les autres actifs financiers non courants concernent principalement des dépôts et cautionnements et dans une moindre mesure les prêts 1% construction versés au titre de l'effort construction des sociétés Lumibird et Quantel Technologies. Les dépôts et cautionnements correspondent principalement aux gages espèces déposés dans le cadre d'emprunts contractés auprès de la BPI (2 241 K€) et dans une moindre mesure aux dépôts de garantie sur le bâtiment des Ulis pour 184 K€ et de Villejust pour 116KE. L'augmentation du poste est liée à la mise en place de 2 tranches supplémentaires d'emprunt BPI et par un nouveau dépôt de garantie lié au bail signé pour le nouveau site de Villejust opérationnel depuis début 2023.

Les autres actifs financiers courants concernent principalement les créances clients, dont la variation est imputable à l'optimisation du poste client ainsi qu'à la variation de l'activité sur l'exercice.

La décomposition des autres actifs financiers hors trésorerie entre valeur brute et valeur nette est présentée ci-dessous :

	31/12/2021			31/12/2022		
	_Brut	_Perte de valeur	_Net	_Brut	_Perte de valeur	_Net
Prêts et créances financiers	12 388	(2 032)	10 356	13 166	(2 026)	11 139
Créances opérationnelles	31 265	(488)	30 778	48 407	(686)	47 720
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	43 653	(2 519)	41 133	61 572	(2 713)	58 859

6.3.3.3 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

	31/12/2021	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	65	25 074
Comptes bancaires	97 063	36 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière (a)+(b)	97 128	61 677
Concours bancaires courants	(1 203)	(1 380)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	95 925	60 297

6.3.3.4 Passifs financiers

6.3.3.4.1 Dettes financières

	31/12/2021			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes auprès des établissements de crédit	52 980	10 080	63 061	41 438	21 536	62 974
Emprunts obligataires	39 510	-	39 510	-	39 570	39 570
Dettes Location financement & dette de Location	4 757	2 428	7 184	7 180	2 328	9 508
Avance remboursable / aide	613	272	884	-	514	514
Financement des crédits d'impôts	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières (D&C)	-	190	190	-	234	234
Concours bancaires courants	-	1 203	1 203	-	1 380	1 380
TOTAL DETTES FINANCIERES	97 860	14 172	112 032	48 618	65 562	114 180

Variation de l'endettement sur l'exercice

	31/12/2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Dettes auprès des établissements de crédit	63 061	15 210	(15 676)	58	322	62 974
Emprunts obligataires	39 510	-	-	-	60	39 570
Dettes Location financement & dette de Location	7 184	5 405	(3 091)	(0)	10	9 508
Avance remboursable / aide	884	-	(398)	20	8	514
Financement des crédits d'impôts	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières (D&C)	190	44	0	0	(0)	234
Total (hors trésorerie passive)	110 829	20 659	(19 165)	78	398	112 800
Concours bancaires courants	1 203	(42)	-	220	-	1 380
TOTAL DETTES FINANCIERES	112 032	20 617	(19 165)	298	398	114 180

Les augmentations de l'exercice se décomposent principalement comme suit :

- + 10 M€ : mise en place de 2 lignes de financement BPI
- + 1,7 M€ : mise en place d'une ligne de financement dédiée pour le nouveau bâtiment chez Optotek
- + 3,5 M€ : mise en place d'une ligne de financement adossé à un actif dédié
- + 5,4 M€ : nouveaux contrats de location (incluant les renouvellements).

La dette d'acquisition du Groupe, bancaire (tirée pour 17,5 millions d'euros) et obligataire (pour 40,0 millions d'euros), est assorti de deux ratios, testés annuellement au 31 décembre, dont le non-respect entraine l'exigibilité de la dette :

- **Un ratio de levier** (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum dégressif passant progressivement de 3,50 (borne haute) au 31 décembre 2020 à 2,75 (borne basse) au 31 décembre 2026 et pour lequel :
 - L'endettement net consolidé désigne, sur une base consolidée la différence entre :
 - La trésorerie consolidée, représentant la position active des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
 - L'endettement consolidé, ce dernier désignant l'ensemble des emprunts et dettes assimilées à l'exclusion de toutes dettes subordonnées, majoré dans le même périmètre de consolidation des positions passives des comptes bancaires, des effets portés à l'escompte et non échus, des engagements hors bilan (à l'exclusion des engagements pour retraites, des garanties et cautions accordées dans le cadre de l'exploitation courantes et des couverture de taux et de change) et des cessions de créance ou d'escompte avec recours ou toute opération d'affacturage avec recours ;
 - L'EBE consolidé désigne le résultat opération courant consolidé :
 - Majoré des dotations nettes aux amortissements et provisions ;
 - Diminué des autres produits courants et majoré des autres charges courantes

Au 31 décembre, le ratio de levier du Groupe s'élevait à 1,7.

- **Un ratio de couverture** (ratio de cash-flow consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit, dans lequel :
 - Le cash-flow consolidé est constitué de l'EBE consolidé du Groupe :
 - diminué :
 - des impôts sur les sociétés effectivement acquittés ;
 - des investissements décaissés ;
 - de la variation du Besoin en Fonds de Roulement net consolidé
 - de tout produit n'ayant pas vocation à donner lieu à un encaissement ou décaissement et pris en compte dans l'EBE consolidé ;
 - de tout éléments exceptionnel ou extraordinaire (y compris les produits nets de cession d'actifs, d'actions, de droits sociaux ou de fonds de commerce) qui n'entre pas dans le cadre de l'exploitation courante et qui a fait l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement ;
 - augmenté :
 - de tout tirage de crédits moyen terme ;
 - de la somme des autres intérêts et produits financiers de placement et disponibilités et des produits nets sur cessions de valeurs mobilière de placement

- le service de la dette désigne la charge financière consolidée du Groupe :
 - augmentée du montant du remboursement en principale des dettes financières venant à échéance pendant la période de test considérée
 - diminuée de tout remboursement en 2021 des prêts bancaires soumis à la réglementation PGE conclus antérieurement à la date de signature du contrat

Compte tenu d'un niveau d'activité record sur le 4^{ième} trimestre 2022 (et notamment sur le mois de décembre 2022), le Groupe affiche au 31 décembre 2022 un niveau de Besoin en Fonds de Roulement ponctuellement élevé. En conséquence, compte tenu des modalités de calcul du ratio de couverture, au 31 décembre 2022, Le Groupe affiche un ratio de -0,2 et ne respecte pas le seuil de 1. A cette date, le Groupe est par conséquent dans une situation d'exigibilité anticipée de sa dette d'acquisition (bancaire et obligataire). En application des dispositions d'IAS1, l'intégralité de la dette d'acquisition Du Groupe (bancaire et obligataire), soit 49,9 M€ (intégrant le calcul du Taux d'Intérêt Effectif), a été classée en dettes financières courantes.

Postérieurement à la date de clôture, et préalablement à l'arrêté des comptes 2022, le Groupe a obtenu l'accord de ses prêteurs pour déroger au respect du ratio de couverture au 31 décembre 2022, ce qui, en conséquence, ne confère pas aux 49,9 millions d'euros reclassés en passifs financiers courants une exigibilité immédiate ou une maturité inférieure à 12 mois. Par ailleurs, compte tenu des prévisions de trésorerie du Groupe, de sa trésorerie disponible et des capacités de financement supplémentaires, la liquidité du Groupe n'est pas remise en cause au 31 décembre 2022 et pour les 12 mois à venir.

Décomposition des dettes financières par échéance

	31/12/2022	< 1 an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	62 974	21 536	21 873	19 565
Emprunts obligataires	39 570	39 570	-	-
Dettes Location financement & dette de Location	9 508	2 328	4 732	2 447
Avance remboursable / aide	514	514	-	-
Financement des crédits d'impôts	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières (D&C)	234	234	-	-
Total (hors trésorerie passive)	112 800	64 182	26 606	22 013
Concours bancaires courants	1 380	1 380		
TOTAL DETTES FINANCIERES	114 180	65 562	26 606	22 013

6.3.3.4.2 Autres passifs financiers

	31/12/2021			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Fournisseurs		13 185	13 185		18 115	18 115
Avances et acomptes reçus sur commandes		2 630	2 630		7 729	7 729
Dettes sur immobilisations	1 071	3 278	4 349	-	3 428	3 428
Autres passifs financiers	1 071	19 093	20 164	-	29 272	29 272

L'évolution des autres passifs financiers concerne principalement les fournisseurs. L'augmentation de ce poste s'explique par l'évolution de l'activité en fin d'année 2022.

6.3.4 Autres actifs et autres passifs non financiers

6.3.4.1 Autres actifs non financiers

Autres actifs non financiers	31/12/2021			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Crédit impôt recherche	7 617	105	7 722	8 477	-	8 477
Autres créances d'impôts	-	84	84	-	354	354
Total créances d'impôts	7 617	189	7 806	8 477	354	8 831
Créances sociales	-	176	176	-	118	118
Créances fiscales	-	4 853	4 853	-	6 194	6 194
Créances diverses	-	3 900	3 900	0	5 477	5 477
Autres actifs divers	-	8 929	8 929	0	11 789	11 789
TOTAL AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS	7 617	9 118	16 735	8 477	12 143	20 621

6.3.4.2 Autres passifs non financiers

Autres passifs non financiers	31/12/2021			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Impôt exigible		883	883		859	859
Dettes sociales	404	11 349	11 753	436	12 526	12 963
Dettes fiscales (hors IS)		3 877	3 877		4 975	4 975
Subventions (y compris CIR étalé)	3 789	1 017	4 807	3 742	1 350	5 092
Produits constatés d'avance sur contrats	1 216	3 002	4 218	688	3 261	3 949
Autres dettes diverses	-	3 286	3 286	0	467	467
Autres passifs divers	5 409	22 532	27 941	4 866	22 579	27 446
TOTAL AUTRES PASSIFS NON FINANCIERS	5 409	23 415	28 824	4 866	23 438	28 305

Le crédit d'impôt recherche constaté, pour la part correspondant aux projets de développement ayant fait l'objet d'une constatation en frais de développement à l'actif, est comptabilisé en « subventions à étaler » au passif du bilan, et ramené au résultat au rythme d'amortissement de l'actif sous-jacent.

Les produits constatés d'avance sur contrats concernent les contrats dont le chiffre d'affaires est reconnu en continu pour lesquels le Groupe applique la méthode de l'avancement.

6.3.5 Stocks et encours

	31/12/2021			31/12/2022		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Matières premières et consommables	20 379	(3 503)	16 875	34 675	(3 934)	30 741
Travaux en cours	14 887	(515)	14 372	16 117	(879)	15 238
Produits finis	8 772	(1 106)	7 667	12 021	(1 679)	10 342
Marchandises	8 216	(1 282)	6 934	10 262	(1 181)	9 081
TOTAL STOCKS	52 254	(6 406)	45 848	73 076	(7 673)	65 403

6.3.6 Capitaux propres

6.3.6.1 Composition du capital

Nombre d'actions	
Nombre d'actions au 1er janvier 2022	22 466 882
Augmentation de capital	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2022	22 466 882

Au 31 décembre 2022, ces 22 466 882 actions de 1 € chacune sont entièrement libérées et représentent un capital de 22 466 882€. Elles sont détenues à cette même date par :

	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote ⁽¹⁾	% droits de vote ⁽²⁾
ESIRA ⁽³⁾	11 667 290	51,93%	17 911 080	62,11%
Salariés du Groupe	170 003	0,76%	210 459	0,73%
Auto-détention	174 448	0,78%	NA	NA
7 Industries Hoding B.V ⁽⁴⁾	1 706 649	7,60%	1 706 649	5,92%
Amiral Gestion ⁽⁵⁾	707 413	3,15%	707 413	2,45%
Autres dont public	8 041 079	35,79%	8 301 734	28,79%
TOTAL	22 466 882	100%	28 837 335	100%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires.

(2) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 28 837 335 au 31 décembre 2022.

(3) La société ESIRA est une société par actions simplifiée, dont le capital est détenu majoritairement par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société.

(4) 7 Industries Hoding B.V est une société contrôlée par Madame Ruthi Wertheimer.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

6.3.6.2 Actions gratuites

Au cours de sa séance du 21 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé l'adoption d'un nouveau plan d'attribution au profit de plusieurs catégories de salariés du Groupe représentant un total de 84 collaborateurs et 291 000 actions. La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée à la date d'arrêté des comptes 2023, soit une période d'acquisition de 2 ans et 5 mois, sous réserve que :

- le bénéficiaire ait été de façon continue et ininterrompue, au cours de la période d'acquisition, et soit, au terme de la période d'acquisition, titulaire d'un contrat de travail valide au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et
- les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration soient atteintes.

Au 31 décembre 2022, compte tenu :

- des bénéficiaires ayant d'ores et déjà quitté le Groupe, ceux ayant refusé le plan, il est considéré que 220 000 actions gratuites sur les 291 000 actions gratuites proposées sont en vigueur ;
- de la révision du plan opérationnel qui prend en compte les incertitudes économiques actuelles et projetées, l'atteinte des conditions de performance du plan a été revue et a conduit à provisionner (prorata temporis) 80% du plan.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition de la société Innoptics daté du 22 septembre 2002 stipule que les 2 actionnaires personnes physiques de cette société, désormais salariés du Groupe, bénéficient d'attributions d'actions qui leur seront définitivement acquises à chaque fin d'exercice 2022 à 2026 inclus, sous réserve de :

- leur présence au sein du groupe à chaque fin d'exercice ; et
- la réalisation des objectifs détaillées dans le contrat d'acquisition.

Au total, chacun des 2 actionnaires pourra recevoir 20 000 actions dans ce cadre.

Enfin, au cours de sa séance du 9 décembre 2022, le Conseil d'administration a décidé l'adoption d'un plan d'attribution de 60 000 actions au profit d'une catégorie de salarié. La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée à la date d'arrêté des comptes 2024 pour 20% des actions et 2026 pour 80% des actions, soit une période d'acquisition de 4 ans et 3 mois, sous réserve que :

- le bénéficiaire ait été de façon continue et ininterrompue, au cours de la période d'acquisition, et soit, au terme de la période d'acquisition, titulaire d'un contrat de travail valide au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et
- les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration soient atteintes.

La valeur des plans d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'actions gratuites	Plan du 21/09/2021	Earn-out Innoptics du 22/09/2022	Plan du 09/12/2022
Nombre d'actions gratuites totales attribuées	291 000	40 000	60 000
Date du conseil décidant l'attribution	21/09/2021	n/a	09/12/2022
Fin de la période d'acquisition	arrêté comptes 2023	31/12/2026	arrêté comptes 2024 (20%) et 2026 (80%)
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	17,0	20,0	15,4
Forfait social (c)	20%		20%
Valeur du plan à la fin de la période d'acq° ($A*B*(1+c)$)	3 590 400 €	799 600 €	1 105 920 €
Nombre d'actions gratuites annulées / refusées	71 000		
Nombre d'actions gratuites en attente			
Nombre d'actions restantes à la date d'acquisition	220 000	40 000	60 000
Nombre d'actions provisionnées au 31/12/2022 (A)	176 000	40 000	60 000

6.3.7 Provisions

Valeurs brutes	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Avantages au personnel non courants (1)	3 113	299	(8)			(739)	2 666
Provisions pour litiges NC	-						
Provisions pour garanties données aux clients NC	-						
Autres provisions non courantes	34	(0)	-	-	-	0	34
Provisions non courantes	3 147	299	(8)	-	-	(739)	2 700
Avantages au personnel courants	48					35	83
Provisions pour litiges C	-	263					263
Provisions pour garanties données aux clients C	932	282	(36)			(7)	1 172
Autres provisions courantes	278	55	(278)	-	-	-	55
Provisions courantes	1 258	600	(314)	-	-	29	1 573
TOTAL PROVISIONS	4 406	899	(321)	-	-	(710)	4 273

Avantages au personnel – Indemnités de fin de carrière

Les provisions pour avantages au personnel concernent principalement les sociétés françaises.

Avantages au personnel	31/12/2021	31/12/2022
Avantages au personnel France	2 978	2 564
Avantages au personnel Hors France	183	185
TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL	3 161	2 749

Les avantages au personnel dont bénéficient les salariés français du Groupe sont les indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe évolue comme suit :

Engagement	31/12/2022
Montant de l'engagement en début d'exercice	2 978
Intérêts crédités dans l'exercice	19
Coûts des services rendus dans l'exercice	282
Prestations réglées dans l'exercice	(21)
Ecarts actuariels	(694)
Entrée de périmètre	-
Autres (dont écart de conversion)	-
MONTANT DE L'ENGAGEMENT EN FIN D'EXERCICE	2 564

S'agissant des sociétés Hors France, les avantages postérieurs à l'emploi concernent la société Optotek pour 185 K€.

Litiges et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe et qui ne serait pas prise en compte dans les présents états financiers.

6.3.8 Impôts différés

La ventilation et la variation des impôts différés par nature est présentée ci-dessous :

Valeurs brutes	31/12/2021	Variations en résultat	Variations / OCI	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Déficits activés - ID	4 247	(865)		59	(4)	(0)	3 436
Décalages temporaires - ID	1 740	789		68	(28)	0	2 569
Déficits activés et décalages temporaires	5 987	(76)	-	126	(33)	0	6 005
Engagements de retraite	791	25	(174)	(0)		0	642
Elimination provisions internes	(142)	281		-	124	0	263
Activation des frais de développement	(7 129)	(834)		0		(0)	(7 963)
Contrats à l'avancement	(546)	249		(16)		0	(313)
Marque Quantel	(450)						(450)
Locations	106	71		(1)	(0)	(0)	176
Marges sur stocks	303	235		(7)	(0)	0	531
Autres	1 240	(483)	327	(4)	(105)	(0)	975
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES NETS	159	(531)	153	98	(13)	(0)	(134)
Impôts différés - actif	1 028						2 442
Impôts différés - passif	869						2 576

6.3.9 Engagements hors bilan

6.3.9.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante	2021	2022
Créances cédées non échues	-	-
Cautions données sur des marchés	66	-
- Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
- Nantissements de titres	-	-
Sûretés réelles	-	-
Total	66	-

6.3.9.2 Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement	2021	2022
Créances professionnelles cédées	-	-
Cautions ou lettres d'intention	900	900
- Gages et nantissements d'actifs incorporels et corporels	8 869	21 144
- Gages et nantissements de titres	144 000	140 000
- Privilèges de prêteurs de deniers	3 783	8 042
Sûretés réelles	156 652	169 186
Total	157 552	170 086

Toutes les sûretés ci-dessus mentionnées couvrent des dettes portées au bilan.

Le montant indiqué ci-dessus au titre des sûretés correspond au montant total de l'engagement donné au moment de la contraction des emprunts sous-jacents. Le capital restant dû des emprunts couverts par ces engagements s'élève au 31 décembre 2022 à 60 434 K€.

Les cautions correspondent à celles données par Lumibird SA à la Banque populaire du Massif Central pour couvrir toutes les lignes de financement court terme de Quantel Médical, pour un montant maximum de 900 K€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de structuration de sa dette d'acquisition, la société a reçu l'engagement de son pool bancaire de (i) financer à hauteur de 41,3 millions d'euros supplémentaires (enveloppe confirmée) des opérations de croissance externe de cibles autorisées, aux conditions détaillées au point 6.3.3.4.1 du présent document et de (ii) financer à hauteur de 41,3 millions d'euros supplémentaires, sous réserve de l'accord d'un comité de crédit (enveloppe non confirmée) des opérations de croissance externe de cibles éligibles, aux mêmes conditions financières que celles de l'enveloppe confirmée ;

6.4 Notes sur le compte de résultat

6.4.1 Produits des activités ordinaires

La ventilation des produits des activités ordinaires est présentée ci-dessous :

Produits des activités ordinaires	31/12/2021	31/12/2022
Ventes France	23 692	30 670
Ventes Hors France	138 777	160 289
Autres produits des activités ordinaires	3 918	3 335
TOTAL	166 386	194 293
Dont chiffre d'affaires reconnu en continu (1)	10 352	13 826

(1) conformément aux principes exposés en note 6.1.18.

La répartition des ventes hors France par pays de destination est présentée ci-dessous :

Répartition par destination	31/12/2021	% du CA Hors France	31/12/2022	% du CA Hors France hors France
Etats-Unis	30 332	22%	36 789	23%
Chine	14 297	10%	13 298	8%
Allemagne	7 007	5%	9 185	6%
Suisse	5 251	4%	6 120	4%
Autres pays	81 889	59%	94 897	59%
TOTAL	138 777	100%	160 289	100%

6.4.2 Information sectorielle

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité photonique (ex-division Laser), tel que précisé dans la note 6.1.21. Pour l'exercice 2022, les données sectorielles sont les suivantes :

Information sectorielle	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022
Activité	PHOTONICS	MEDICAL	TOTAL	PHOTONICS	MEDICAL	TOTAL
Chiffre d'affaires	76 363	86 105	162 468	93 512	97 447	190 959
Excédent brut d'exploitation	16 131	16 513	32 643	14 192	17 145	31 337
Dotations nettes aux amortissements	(7 510)	(4 524)	(12 033)	(9 380)	(4 924)	(14 305)
Résultat opérationnel courant	8 665	11 111	19 777	4 729	11 644	16 373
Résultat net après résultat des activités arrêtées	6 694	7 165	13 858	1 291	10 062	11 353

La division Photonique fabrique une partie des lasers médicaux. Une partie de la marge médicale se situe donc dans la division photonique.

6.4.3 Frais de développement

Les dépenses directes engagées sur les projets de développement, qu'ils soient autofinancés, subventionnés ou éligibles au CIR, s'élèvent à 17 M€. La part activée s'élève à 11 M€ et la part conservée en charges s'élève à 6 M€.

Les développements immobilisés, déduits des charges correspondantes, se décomposent en :

Frais de développement immobilisés par type de charge	31/12/2021	31/12/2022
Achats	890	1 737
Frais de personnel	9 145	8 642
Autres charges	1 026	600
TOTAL	11 060	10 979
Subventions	(374)	(659)
TOTAL	10 686	10 320

6.4.4Personnel

Le poste frais de personnel est ventilé ainsi :

Ventilation des frais de personnel	31/12/2021	31/12/2022
Salaires et charges sociales	51 544	61 743
Participation des salariés	717	692
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	1 334	1 323
TOTAL	53 594	63 758

La charge relative aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres traduit l'étalement du coût des plans d'actions gratuites décrits en note 6.3.6.2.

En France, un contrat de participation a été négocié en 2020 avec les organes représentatifs des sociétés françaises du Groupe. Celui-ci prévoit une répartition des participations de chaque société entre l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires.

Les effectifs du groupe sont les suivants :

Effectifs	31/12/2021	31/12/2022
Europe	602	706
Etats-Unis	143	141
Asie	34	34
Australie	135	125
TOTAL	914	1 006

6.4.5 Composition du résultat opérationnel courant

Composition du résultat opérationnel courant	31/12/2021	31/12/2022
Excédent brut d'exploitation	32 643	31 337
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (1)	(8 833)	(10 150)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(3 200)	(4 155)
Reprises aux amortissements	-	-
Dotations nettes aux amortissements	(12 033)	(14 305)
Dotations aux provisions opérationnelles	(2 283)	(2 996)
Reprises de provisions opérationnelles	574	1 406
Dotations nettes aux provisions	(1 709)	(1 590)
Autres produits opérationnels (2)	1 052	1 265
Autres charges opérationnelles (3)	(176)	(334)
Autres produits et charges opérationnels	876	931
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	19 777	16 373

- (1) Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation, compte tenu de leur nature immatérielle, sont constatés en incorporels.
- (2) Les autres produits opérationnels correspondent à la quote-part ramenée au résultat, sur l'exercice, des subventions constatées d'avance au passif du bilan. Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement des actifs sous-jacents ayant bénéficié des subventions concernées.
- (3) Les autres charges opérationnelles concernent les pertes sur créances irrécouvrables (couvertes par les reprises de provisions constatées précédemment) ainsi que les autres charges opérationnelles dont la constatation est couverte par les reprises de provisions pour risques et charges correspondantes.

Le détail des dotations nettes aux provisions par nature est présenté ci-dessous :

Détail des dotations nettes aux provisions par nature	31/12/2021	31/12/2022
Dotations aux provisions sur stock	(1 478)	(1 877)
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(185)	(240)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel	(236)	(269)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(384)	(611)
Dotations aux provisions opérationnelles	(2 283)	(2 996)
Reprises aux provisions sur stock	262	1 041
Reprises aux provisions sur autres actifs circulants	25	44
Reprises aux provisions pour avantages au personnel	-	2
Reprises aux provisions pour pour risques et charges	288	319
Reprises de provisions opérationnelles	574	1 406
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	(1 709)	(1 590)

6.4.6 Composition du résultat opérationnel

Composition du résultat opérationnel	31/12/2021	31/12/2022
Résultat opérationnel courant	19 777	16 373
Résultat sur cessions d'actifs	(10)	3 894
Frais d'acquisition des regroupements d'entreprises	(527)	(2 969)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(110)	(37)
Dépréciations des actifs	-	
RESULTAT OPERATIONNEL	19 130	17 261

Le poste Frais d'acquisition des regroupements d'entreprises enregistre l'ensemble des coûts directs engagés par Lumibird pour ses opérations de croissance externe. Sur l'exercice 2021, ils sont relatifs aux opérations « activité Télémètre de SAAB en Suède » et Cilas. Sur l'exercice 2022, ils concernent l'acquisition de l'activité Télémètre de SAAB en Suède, l'acquisition d'Innoptics ainsi que des opérations de croissance externe envisagées mais non poursuivies.

6.4.7 Résultat financier

Résultat financier	31/12/2021	31/12/2022
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(5)	126
Coût de l'endettement financier brut	(2 261)	(3 344)
Autres produits et charges financiers	739	393
RESULTAT FINANCIER	(1 527)	(2 825)

Les autres produits et charges financières se décomposent comme suit :

Détail des autres produits et charges financiers	31/12/2021	31/12/2022
Différences de change	924	761
Dotations nettes aux provisions financières sur les avantages au personnel	(15)	(19)
Autres dotations nettes aux provisions financières	1	1
+ / - values sur cessions d'actifs financiers	0	-
Autres produits et charges financiers	(173)	(349)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	739	393

6.4.8 Impôts

Impôts	31/12/2021	31/12/2022
Impôts exigibles	(2 316)	(2 411)
Impôts différés	(1 429)	(673)
CHARGE TOTALE D'IMPOTS	(3 745)	(3 084)

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée s'explique comme suit :

	31/12/2021	31/12/2022
Résultat avant impôt	17 603	14 436
Taux de l'entité consolidante	26,50%	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(4 665)	(3 609)
<u>Incidence sur l'impôt théorique des :</u>		
Modification de taux sur la période	32	232
Différences de taux des filles	(68)	133
Impôt / actifs d'impôts non constatés	(166)	(251)
Impôt / utilisation des pertes non activées antérieurement	333	101
Impôt / autres différences permanentes	789	311
CHARGE D'IMPOT REELLE	(3 745)	(3 084)
Taux d'impôt effectif	21,27%	21,36%

Dans le cadre du groupe d'intégration fiscale dont Lumibird est la mère et qui regroupe l'ensemble des sociétés françaises détenues au 1^{er} janvier 2022 directement ou indirectement à plus de 95% par Lumibird, il a été réalisé une économie d'impôt de 519 K€.

Les principaux déficits du Groupe Lumibird au 31 décembre 2022 sont présentés ci-joint :

	31/12/2022	Dont activés	Dont non activés
Déficits de l'Intégration Fiscale	4 294	4 294	0
Déficits propres France	1 768	1 768	(0)
Déficits propres Europe (hors France)	4 723	1 151	3 572
Déficits propres Amérique	8 041	5 721	2 320
Déficits propres Asie	2 930	427	2 503
Déficits propres Autres	4	-	4
TOTAL	21 760	13 360	8 400

Pour mémoire, les principaux déficits au 31 décembre 2021 étaient les suivants :

	31/12/2021	Dont activés	Dont non activés
Déficits de l'Intégration Fiscale	7 698	7 698	0
Déficits propres France	2 118	2 118	0
Déficits propres Europe (hors France)	4 051	7	4 044
Déficits propres Amérique	7 684	6 228	1 456
Déficits propres Asie	3 450	430	3 020
Déficits propres Autres	-	(0)	0
TOTAL	25 000	16 481	8 519

6.5 Gestion des risques financiers

6.5.1 Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro ;
- des opérations d'achats et de ventes réalisées dans des devises hors zone euro : les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique, à savoir euros en France et dollars aux USA.

Le risque est considéré comme minime ; ainsi le Groupe n'a pas mis en place de couverture de change spécifique.

Le résultat de change réalisé sur 2022, constaté en résultat d'exploitation (pour la part concernant les opérations commerciales) et en résultat financier (pour la part concernant les opérations financières) se décompose comme suit :

	31/12/2022
Résultat de change zone Europe	1 085
Résultat de change Etats-Unis	(0)
Résultat de change zone Asie	(79)
Résultat de change Autres	(244)
TOTAL	761

6.5.2 Exposition au risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont à taux fixe et le Groupe n'est pas exposé au risque de taux. Le coût moyen consolidé de la dette financière nette ressort à 2,96% contre 2,55% au 31 décembre 2021.

6.5.3 Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2022, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	Valeur comptable	Flux contractuels	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	62 974	67 639	15 745	31 320	20 574
Emprunts obligataires	39 570	46 551	1 320	45 231	-
Dettes Location financement & dette de Location	9 508	10 731	2 452	5 352	2 927
Avance remboursable / aide	514	514	514	(0)	-
Financement des crédits d'impôts	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières (D&C)	234	234	234	0	0
Concours bancaires courants	1 380	1 380	1 380	-	-
Total passifs financiers	114 180	127 049	21 645	81 903	23 501
Dette d'impôt (IS)	859	859	859	-	-
Autres passifs (dettes fournisseurs, fiscales, sociales)	56 718	56 718	51 852	4 866	-
Total autres passifs financiers	171 758	184 626	74 356	86 769	23 501

L'échéancier des flux contractuels des passifs financiers présentés dans cette note n'est pas retraité de l'impact du classement de la dette d'acquisition du Groupe (bancaire et obligataire) en dettes financières courantes au 31 décembre 2022, selon les dispositions d'IAS1 détaillées dans la note 6.3.3.4.1 - Dettes financières.

S'agissant des contrats de location, les paiements minimaux futurs se décomposent comme suit :

Paiements minimaux futurs locations	31/12/2022	< 1 an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	10 262	2 232	5 103	2 927
Installations techniques matériels et outillages	296	179	117	-
Autres immobilisations corporelles	173	41	132	-
TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX	10 731	2 452	5 352	2 927

Les encaissements clients et règlements fournisseurs s'opèrent dans des conditions normales, sans délai ou retard significatif.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe devait nécessiter des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible et les concours bancaires dont il dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires (lignes de crédit, émissions obligataires, augmentations de capital...), dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilité suffisante pour financer son exploitation.

6.5.4 Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Il porte, s'agissant du Groupe, sur les prêts et créances amortis de nature opérationnelle. La balance âgée des prêts et créances opérationnels au coût amorti se présente comme suit :

Exposition au risque de contrepartie	Valeur comptable	Dont non échu	Dont échu 0 à 4 mois	Dont échu + 4 mois
Autres créances financières courantes	184	184	-	-
Créances clients	46 623	41 326	4 743	700
Avances et acomptes versés	1 097	1 097	-	-
TOTAL PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI	47 904	42 607	4 743	700

6.6 Dividendes

Sur l'exercice 2022, le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

6.7 Transactions avec les parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe pourrait entretenir des relations sont :

- Les filiales non consolidées du Groupe et les entreprises associées : le Groupe Lumibird n'entretient aucune relation significative avec ses filiales non consolidées et n'a pas d'entreprises associées dans son périmètre ;
- Les membres du Conseil d'administration et les dirigeants dont les rémunérations sont présentées ci-dessous.

6.8 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations versées par Lumibird SA (ou ses filiales) à ses dirigeants au cours de l'exercice 2022 se décomposent comme suit :

- Administrateurs non-mandataires sociaux : 34 K€
- Administrateurs mandataires sociaux : 1 213 K€
- Dirigeants salariés non-mandataires sociaux (membres du comité exécutif) : 1 268 K€

Pour la rémunération des dirigeants salariés non-mandataires sociaux, il a été tenu compte de la rémunération brute versée en 2022 aux personnes en charge des fonctions représentées au sein du Comité de Direction.

6.9 Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance de fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Le Groupe Lumibird est peu affecté par les tensions géopolitiques en Ukraine et en Russie que ce soit au niveau de ses ventes (moins de 2% du chiffre d'affaires du Groupe), de ses achats (approvisionnements sécurisés pour l'année 2022) ou du risque client.

6.10 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit	31/12/2021 KPMG	31/12/2021 Mazars	31/12/2022 KPMG	31/12/2022 Mazars
<u>Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</u>				
- LUMIBIRD SA	148	140	161,5	161,5
- Filiales intégrées globalement	109		104	18
<u>Services autres que la certification des comptes requis par les textes</u>				
- LUMIBIRD SA		11	4	11
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	257	151	317	143
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
-Juridique, fiscal, social			53	100
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
Sous-total			53	100
TOTAL	257	151	370	243